

Entretiens professionnels : un outil informatique simple destiné aux PME du transport routier



Entretiens professionnels : un outil informatique simple destiné aux PME du transport routier

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2014, l'entretien professionnel est devenu obligatoire pour toutes les entreprises.

À réaliser tous les deux ans, il a pour objectifs de construire, en concertation avec le salarié, son projet professionnel, en cohérence avec les besoins de l'entreprise et les évolutions du secteur d'activité, et de s'assurer que le salarié :

- Suive au moins une action de formation tous les six ans,
- Acquière des éléments de certification par la formation ou par une validation des acquis de l'expérience (VAE),
- Bénéficie d'une progression salariale ou professionnelle.

Développé dans le cadre de l'ADEC national des transports routiers avec l'aide et la participation de nombreux acteurs liés à la profession, comme l'OPCA Transports et Services, la CPNE, les organisations professionnelles et syndicales, la DGEFP... les chefs d'entreprises ont à leur disposition un outil ergonomique et intuitif de gestion des entretiens professionnels.

Cet outil a pour vocation de répondre aux problématiques des TPE-PME liées à la mise en œuvre de cet entretien.

Le suivi des campagnes d'entretiens et de vos obligations d'employeur, le recensement des souhaits de développement professionnel de vos salariés, la conservation des entretiens ne seront plus une préoccupation grâce à cette application qui vous permettra de faire de cet entretien une opportunité dans le cadre du développement de votre entreprise.

Découvrez et utilisez cet outil performant :

<https://www.app-entretien-pro.fr>

Retrouvez le guide d'utilisation en cliquant ci-dessous sur « PDF »